



*Signataire : Ana Roch*

*Date de dépôt : 28 avril 2026*

## **Question écrite urgente**

### **Allégations de dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines et des processus de recrutement à la Maison de Vessy**

Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance d'éléments laissant supposer l'existence de dysfonctionnements au sein de la Maison de Vessy, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de processus de recrutement et de gouvernance interne ?

Des informations concordantes laissent entendre que certaines pratiques pourraient soulever des interrogations sérieuses, la nature des éléments évoqués appelle toutefois une clarification rapide.

Selon ces éléments, il apparaît notamment que :

- des processus de recrutement formellement établis pourraient, dans leur mise en œuvre, ne pas garantir une indépendance et une objectivité suffisantes ;
- certaines décisions d'engagement ou de promotion pourraient être influencées par des logiques de proximité, notamment géographique, relationnelle ou personnelle, susceptibles de remettre en question l'égalité de traitement entre candidats ;
- une concentration de profils issus d'un même bassin géographique, voire de cercles relationnels étroits, pourrait être observée dans certains services, ce qui interroge quant à la diversité des recrutements et à l'ouverture des procédures ;
- dans certains cas, des liens de proximité, qu'ils soient familiaux, politiques ou associatifs, pourraient exister entre collaborateurs ou avec des personnes occupant des fonctions de responsabilité, ce qui, si cela

devait être avéré, poserait la question des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts ;

- les mécanismes de validation hiérarchique existeraient formellement, sans pour autant constituer un contrôle pleinement effectif ;
- des collaborateurs pourraient avoir été engagés ou promus à des fonctions techniques sans disposer de l'ensemble des qualifications requises ;
- un climat de travail potentiellement dégradé pourrait être observé dans certains services, avec des tensions internes, un sentiment d'iniquité et une augmentation de l'absentéisme ;
- des risques en matière de conformité réglementaire, voire de sécurité, pourraient en découler, en particulier dans des domaines techniques sensibles.

Ces éléments laisseraient entrevoir une situation dans laquelle les procédures internes seraient respectées en apparence, sans nécessairement produire tous les effets attendus en matière de contrôle, de traçabilité et de prévention des conflits d'intérêts.

Si de tels faits devaient être confirmés, ils pourraient soulever des enjeux importants, notamment au regard de la mission des établissements médico-sociaux, qui accueillent des personnes vulnérables et nécessitent un haut niveau d'exigence en matière de gouvernance, de sécurité et de conformité.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de signalements ou de situations problématiques concernant la gestion des ressources humaines ou les processus de recrutement à la Maison de Vessy ?***
- 2. Quels mécanismes de contrôle et de supervision sont en place pour garantir l'intégrité, l'indépendance et la transparence des recrutements dans cet établissement ?***
- 3. Comment le Conseil d'Etat s'assure-t-il que les validations hiérarchiques constituent un dispositif de contrôle effectif et non uniquement formel ?***
- 4. Quels dispositifs existent pour prévenir les risques de conflits d'intérêts, notamment en présence de liens familiaux, politiques ou de proximité entre collaborateurs ou avec des personnes exerçant des responsabilités ?***

5. *Comment est garantie, dans les faits, l'égalité de traitement entre candidats, en particulier lorsque plusieurs profils pourraient provenir d'un même environnement géographique ou relationnel ?*
6. *Quels dispositifs permettent de garantir que les collaborateurs occupant des fonctions techniques disposent des qualifications et autorisations requises par la législation en vigueur ?*
7. *Dans l'hypothèse où de tels éléments seraient confirmés, le Conseil d'Etat envisagerait-il de diligenter un audit indépendant et approfondi ?*
8. *Quelles mesures conservatoires pourraient être prises, le cas échéant, afin de garantir la sécurité des résidents et la conformité des installations ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.